

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 OCTOBRE 2011

Présents : Mmes et Ms Barbillon – Hallu - Valck - Trouillet – Avot - Gimaret – Cresson – Bonenfant – Loir - Muchembled –formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Talon, procuration à M. Barbillon – M. Brunel, procuration à M. Valck – M. Lejop, procuration à M. Trouillet –Mme Colinet, procuration à Mme Hallu. M. Delenclos

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 6 octobre adopté.

En début de séance, Monsieur Loir fait remarquer qu'il y a eu un oubli dans le compte rendu de la dernière réunion concernant le changement d'horaire de l'éclairage public qui avait été fixé comme suit :

- Allumage le matin, à 6h30
- Extinction, le soir à 23 heures

Travaux de sécurisation et mise aux normes des cheminements piétons rue du moulin du chapitre

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention établi par la société BEIMO concernant les travaux de sécurisation et de mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre, pour les écoliers se rendant à l'école communale et aux arrêts de bus de transports scolaires.

Les travaux seront scindés en trois phases :

- Phase 1 : depuis l'entrée du village au chemin des usages

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de :
231 692.45 €HT pour les travaux et 10 194.47 €HT pour la maîtrise d'œuvre

Le montant total est de 241 886, 92 €HT (soit 289 296.75 €TTC)

- Phase 2 : Depuis le chemin des usages au N° 19

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de :
230 190.60 €HT pour les travaux et 10 128.39 €HT pour la maîtrise d'œuvre

Le montant total est de 240 318.98 €HT (soit 287 421.51 €TTC)

- Phase 3 : Depuis le N° 19 à l rue de Dives Le Franc (RD 594)

Il est urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de :
207 888.21 €HT pour les travaux et 9 147.08 €HT pour la maîtrise d'œuvre

Le montant total est de 217 035.29 €HT (soit 259 574.21 €TTC)

Soit un montant total des 3 phases de :

Travaux : 669 771.26 €HT

Maîtrise d'œuvre : 29 469.94 €HT

Montant total HT : 699 241.20 € (soit montant total TTC : 836.292.47 €)

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la contexture du projet présenté par la société BEIMO, maître d'œuvre, telle que définie ci-dessus.

- sollicite à cet effet une subvention du Conseil Général de l'Oise **au taux de 35% +10% de bonification dans le cadre du plan de soutien à l'économie.**

- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée.

- prend l'engagement d'assurer à ses frais les travaux de conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Vente de terrain, 10 rue du Mont Renaud

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une offre d'achat qu'il a reçue de Monsieur Christophe CARTON et de Mademoiselle Valérie BERTRAND pour le terrain appartenant à la commune et situé 10, rue du Mont Renaud, après que la division aura été faite et concernant la partie de parcelle comprenant une partie de la grange pour un montant de 35 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Christophe Carton et de Mademoiselle Valérie Bertrand pour la somme de 35 000 €

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les actes correspondants.

Démission de Monsieur Didier Delenclos, conseiller municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur Didier Delenclos lui a adressé une lettre de démission de sa fonction de conseiller municipal qui a dû quitter la commune pour des raisons professionnelles.

Election de nouveaux délégués de commissions

Suite à la démission de Monsieur Didier Delenclos, le conseil municipal, à l'unanimité, élit :

- Monsieur David Cresson, délégué titulaire auprès de la CCPN
- Madame Jocelyne Hallu, déléguée suppléante au Syndicat de la Divette

Rapport du service assainissement pour l'année 2010

Monsieur le maire présente le rapport du service assainissement pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits de l'exercice budgétaire 2011 comme suit :

Article 6554 : Contribution aux organismes de regroupement (Syndicat de la Divette) + 729 €

Article 022 : Dépenses imprévues - 729 €

Fait à Ville, le 3 novembre 2011

Le Maire, Philippe BARBILLON